



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
7 juin 2018
Français
Original : anglais

Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs

Douzième réunion

Vienne, 6 et 7 juin 2018

Projet de rapport

Additif

III. Cadre de discussion sur le renforcement des capacités et l'assistance technique

1. À ses réunions tenues conjointement avec le Groupe d'examen de l'application, le 6 juin 2018, le Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs a examiné le point 5 de son ordre du jour intitulé « Cadre de discussion sur le renforcement des capacités et l'assistance technique », ainsi que le point 4 de l'ordre du jour du Groupe d'examen de l'application intitulé « Assistance technique ». Les réunions conjointes ont été tenues en application de la résolution 6/1 de la Conférence, dans laquelle cette dernière avait prié le Secrétariat de structurer les ordres du jour du Groupe d'examen de l'application et ceux d'autres organes subsidiaires qu'elle a établis, de manière à éviter de répéter les mêmes débats, tout en respectant leurs mandats, et en tenant compte du plan de travail convenu pour 2017-2019¹.

2. Une représentante du secrétariat a présenté la note sur l'assistance technique à l'appui de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, y compris une analyse des besoins en matière d'assistance technique tels qu'ils ressortent des examens de pays (CAC/COSP/IRG/2018/CRP.2). Notant que les résumés analytiques des rapports d'examen de neuf pays avaient été établis pendant le deuxième cycle avant la tenue de la présente réunion, elle a expliqué que six d'entre eux faisaient état de besoins d'assistance technique. Parmi les besoins recensés, les deux tiers concernaient le chapitre II (Mesures préventives) et un tiers le chapitre V (Recouvrement d'avoirs) de la Convention. Dans l'ensemble, le domaine dans lequel des besoins ont été le plus fréquemment exprimés était le renforcement des capacités, en particulier en ce qui concerne les compétences techniques et le suivi et l'évaluation des données. Des besoins en matière d'assistance législative ont également été exprimés par quelques États. La représentante du secrétariat a en outre expliqué que, si les discussions menées pendant les visites de pays portaient souvent sur les règles applicables aux monnaies virtuelles et aux cryptomonnaies, un seul État avait indiqué qu'il avait besoin d'une assistance en matière de confiscation des monnaies virtuelles. Elle a également noté que certains États qui avaient exprimé des besoins d'assistance

¹ Des informations sur la table ronde et les débats qui ont suivis concernant l'utilisation des examens de l'application de la Convention comme base pour élaborer des programmes, tenus dans le cadre des réunions conjointes des deux groupes de travail, figurent dans le rapport de la neuvième session du Groupe d'examen de l'application.



technique pendant le premier cycle ne l'avaient pas fait pendant le deuxième cycle, ce qui pouvait suggérer que la suite donnée aux recommandations issues du premier cycle produisait des résultats tangibles. Toutefois, des informations supplémentaires étaient nécessaires pour confirmer cette observation prometteuse.

3. En ce qui concerne l'assistance technique à l'appui de la Convention, la représentante du secrétariat a mentionné un certain nombre de mesures prises, notamment la plateforme régionale visant à accélérer l'application de la Convention en Afrique de l'Est et en Asie du Sud-Est, financée par le United Kingdom Prosperity Fund. L'ONUDC a continué d'œuvrer au renforcement des réseaux régionaux intervenant dans le recouvrement et la confiscation d'avoirs. La représentante du Secrétariat a ensuite présenté l'étude sur la gestion et la disposition efficaces des avoirs saisis et confisqués (CAC/COSP/WG.2/2018/CRP.1) et le projet de lignes directrices non contraignantes sur la gestion des avoirs gelés, saisis et confisqués (CAC/COSP/WG.2/2018/3). Elle a été noté que le secrétariat, en poursuivant ses travaux sur les deux documents, avait encouragé les États à continuer de communiquer au secrétariat leurs observations et bonnes pratiques. Le caractère non contraignant des lignes directrices a été souligné et le secrétariat a expliqué que leur rôle était de servir de source d'inspiration et d'orientation pour les États qui souhaitaient renforcer ou revoir leurs structures de gestion des avoirs.

4. Suite aux observations liminaires prononcées par la représentante du secrétariat, le coordonnateur de l'initiative conjointe de la Banque mondiale et l'ONUDC pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) a donné un aperçu des activités menées dans le cadre de cette initiative depuis la précédente réunion du Groupe de travail, en particulier dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

5. Le coordonnateur de l'initiative StAR a expliqué que les interventions dans les pays étaient conçues comme des programmes pluriannuels qui comprenaient un large éventail d'activités, notamment l'analyse tactique, la mise en place de stratégies de recouvrement d'avoirs, les techniques d'enquête financière, la déclaration d'avoirs, l'audit criminalistique visant à mettre en état les affaires, les conseils en gestion des affaires et la facilitation des contacts et des consultations avec d'autres pays ou territoires concernant des affaires, ainsi que l'assistance dans le cadre de demandes d'entraide judiciaire. Il a mentionné la collaboration avec des services de renseignement financier, des services de détection et de répression, des procureurs, des autorités centrales, des juges et des magistrats. Cette assistance comprenait aussi bien des activités de renforcement des capacités que l'appui dans le cadre d'affaires précises. Les méthodes employées dans le cadre de l'initiative StAR pour fournir une assistance comprenait des ateliers de formation, ainsi que l'affectation de mentors et la facilitation de la coopération, au niveau tant national qu'international.

6. Le coordonnateur de l'Initiative StAR a fait observer qu'au cours de l'année écoulée, 20 pays avaient bénéficié d'une telle assistance dans le cadre de l'Initiative StAR. En décembre 2017, l'Initiative StAR a aidé à organiser le Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs (GFAR), coorganisé par les États-Unis et le Royaume-Uni, auquel 250 participants représentant 26 pays ont participé. Plus de 100 réunions bilatérales ont été tenues au cours desquelles ont été examinées des affaires en cours concernant en particulier le Nigéria, Sri Lanka, la Tunisie et l'Ukraine.

7. L'Initiative StAR a également poursuivi ses travaux visant à élaborer des produits d'information et a appuyé la publication de guides sur la propriété effective et la finalisation des lignes directrices pour le recouvrement efficace des avoirs volés élaborées dans le cadre du processus de Lausanne.

8. Une représentante du Secrétariat a présenté le contexte dans lequel s'inscrit le groupe d'experts sur les initiatives visant à faire avancer les affaires de recouvrement d'avoirs.

9. À la réunion d'information sur le Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs organisée par les États-Unis et le Royaume-Uni en décembre 2017, un intervenant des

États-Unis a expliqué que le Forum avait été créé à l'issue du Sommet de Londres contre la corruption tenu en décembre 2016, pour répondre aux nouveaux besoins de quatre pays cibles, à savoir le Nigéria, Sri Lanka, la Tunisie et l'Ukraine. Ce Forum visait à promouvoir le recouvrement des avoirs notamment par le renforcement des capacités, le dialogue et les progrès dans le cadre d'affaires de recouvrement d'avoirs en cours. Il a réuni des praticiens chargés d'affaires en cours dans les pays cibles, et des séances plénières consacrées à divers thèmes pertinents étaient inscrites au programme, tout comme des séances techniques portant sur trois axes de travail : les procureurs, les prestataires d'assistance technique et le personnel des services de renseignement financier. Un autre axe de travail s'adressait aux organisations de la société civile. L'intervenant a expliqué que le Forum permettait notamment d'élaborer des feuilles de route pour chacun des pays cibles, de renforcer les capacités des praticiens, de s'échanger sur des affaires nationales et de fournir une assistance technique pendant la réunion, ainsi que de suivre les progrès à l'issue de la réunion, l'objectif étant de renforcer les capacités à long terme dans les pays cibles. Il a fait remarquer que les débats tenus lors de cette manifestation avaient permis d'accomplir des progrès concrets sur certaines affaires dans les pays cibles et a mis en relief les résultats concrets du Forum, comme la signature d'un mémorandum d'accord entre la Banque mondiale, le Nigéria et la Suisse prévoyant la restitution de 321 millions de dollars au Nigéria.

10. L'intervenant sri-lankais a décrit les efforts déployés depuis un changement de régime dans le pays en 2015. Il a expliqué que le nouveau gouvernement avait lancé un appel mondial en faveur de la restitution des avoirs volés se trouvant à l'étranger. Dans ce contexte, il a souligné les difficultés particulières que les pays étaient susceptibles de rencontrer en matière de coopération internationale et l'importance de la création d'un mécanisme de coordination interne. Il a également insisté sur l'importance de la volonté politique, ce qui, dans le cas de Sri Lanka, avait notamment abouti à la création d'un service de répression de la criminalité financière au sein de la police et au renforcement du principal organisme de lutte contre la corruption. D'autres efforts avaient notamment consisté à améliorer le cadre juridique au moyen d'un processus participatif faisant intervenir la société civile. L'intervenant a expliqué que le processus engagé lors du Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs et la formation reçue en matière de recouvrement d'avoirs avaient appuyé les efforts déployés par le pays, qui ont abouti à la tenue de plus de 38 réunions avec des homologues internationaux sur les affaires en cours. Si la coopération internationale reste difficile lorsqu'il s'agit de collaborer avec quelques pays, il s'est dit optimiste et a demandé que le recouvrement d'avoirs reste une priorité à l'échelle mondiale et que l'on continue d'investir des ressources dans le recouvrement d'avoirs.

11. L'intervenante norvégienne a rappelé qu'il fallait examiner la question du recouvrement d'avoirs dans le contexte général des objectifs de développement durable, en particulier des discussions sur le financement du développement. Elle a souligné l'ampleur de la tâche à accomplir pour mobiliser des ressources afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que les progrès accomplis dans certains cas devaient encore se transformer en une dynamique systématique et cohérente. Elle a signalé les difficultés rencontrées pour enquêter sur les affaires de grande corruption en Norvège et en poursuivre les auteurs, notamment les délais très longs de traitement des affaires. Elle a souligné que la Norvège était déterminée à continuer de soutenir les réseaux régionaux de praticiens, qu'il importait de fournir une assistance technique pour démontrer l'appui politique et qu'il fallait garantir l'indépendance des praticiens.

12. La représentante de l'Initiative StAR a réaffirmé le caractère continu du processus engagé lors du Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs. Elle a expliqué que les préparatifs de cette manifestation avaient été menés en collaboration par les quatre pays cibles et de nombreux pays concernés. Ces préparatifs comprenaient la fourniture d'une assistance technique, notamment des formations, des conseils juridiques et l'organisation de réunions et d'échanges sur le plan bilatéral et multilatéral, ainsi que la participation de la société civile.

13. Au cours des discussions qui ont suivi, les intervenants se sont félicités de l'organisation du Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs, reconnaissant qu'il pourrait aider à créer une dynamique et un consensus sur le plan politique, notamment en ce qui concerne les principes de transparence. Des intervenants ont noté avec satisfaction l'assistance technique fournie par le secrétariat et les activités qu'il avait menées. Un intervenant a insisté sur la nécessité de renforcer la coopération internationale en matière de restitution des avoirs volés dans le cadre du Programme 2030, et a proposé de poursuivre les travaux dans ce domaine, notamment en compilant des informations sur les demandes rejetées. Les intervenants se sont également félicités du travail accompli par le secrétariat en ce qui concerne l'élaboration de directives non contraignantes sur l'échange rapide d'informations, ainsi que celles relatives à la gestion des avoirs restitués. Un autre intervenant a souligné les difficultés rencontrées par les États pour obtenir une coopération internationale à l'aide de procédures civiles et administratives pour recouvrer des avoirs volés et a demandé que cette question continue d'être examinée au sein du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs et dans le cadre des activités d'assistance technique. Un autre intervenant, tout en reconnaissant ces difficultés, a souligné qu'il fallait aussi promouvoir davantage la coopération dans le cadre des procédures pénales.

14. De nombreux intervenants se sont déclarés prêts à fournir une assistance technique et ont présenté leurs programmes régionaux et thématiques d'assistance technique. Ils ont souligné l'importance des partenariats, notamment grâce à l'appui des réseaux et à la création de synergies avec d'autres organisations internationales compétentes, afin d'utiliser au mieux les ressources, connaissances et compétences disponibles et d'éviter les doubles emplois dans la fourniture de l'assistance technique. Un intervenant a souligné qu'il fallait adopter une approche intégrée et coordonnée pour fournir une assistance technique sous la conduite des pays et axée sur leurs besoins. Un autre intervenant a mis en relief les avantages de la publication intégrale des rapports d'examen de pays en vue de mieux comprendre les besoins d'assistance technique des États parties examinés. Un orateur a noté qu'il importait de tenir compte des rapports thématiques sur les tendances publiés à l'issue des deux cycles d'examen pour élaborer des programmes d'assistance technique, et de faire participer la société civile aux activités pertinentes.

15. Une table ronde sur les partenariats en matière de recouvrement d'avoirs a été organisée. Un représentant du Secrétariat a donné des informations générales sur la question examinée à cette occasion.

16. L'intervenant allemand et l'intervenant de l'International Centre for Asset Recovery du Basel Institute of Governance ont présenté au Groupe de travail le dialogue « Afrique-Europe sur le recouvrement d'avoirs », organisé par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et l'International Centre for Asset Recovery à Berlin, les 21 et 22 mars 2018. Ils ont fait observer que ce dialogue avait été organisé au titre de l'engagement pris par l'Allemagne en faveur du recouvrement d'avoirs comme moyen pour mobiliser des ressources nationales. Ils ont noté que les participants au dialogue avaient convenu que si la Convention servait de cadre à la coopération internationale dans les affaires de corruption et de recouvrement d'avoirs, la coopération était une responsabilité partagée entre les États requérants et les États requis. Ils ont souligné que les participants continuaient de rencontrer certaines difficultés pour adopter des mesures permettant le recouvrement d'avoirs, telles que l'incrimination de l'enrichissement illicite et la confiscation sans condamnation de richesses d'origine inexplicée. Parmi les mesures proposées pour faciliter le recouvrement d'avoirs figuraient notamment le renforcement des mesures contre les banques, avocats et autres acteurs clés dans les pays où les biens étaient situés.

17. L'intervenant suisse a donné un aperçu du « Processus d'Addis » et de l'expérience de son pays en matière de restitution d'avoirs. Il a expliqué que le processus d'Addis avait été engagé par l'Éthiopie et la Suisse, avec l'appui de l'ONUDC, afin de regrouper les différents programmes de financement du développement, de recouvrement d'avoirs et de développement durable. Ce processus

comportait trois domaines de travail, à savoir la gestion des avoirs saisis et confisqués ; l'utilisation finale des avoirs restitués, notamment à l'appui des objectifs de développement durable ; la négociation d'accords en matière de restitution des avoirs. Il a souligné que, si chaque affaire était différente et concernait différents pays, besoins et montants, il existait néanmoins des similitudes et des recommandations générales susceptibles d'améliorer la coopération, notamment en tenant compte de l'importance des partenariats.

18. L'intervenant chinois a présenté les dix recommandations sur le recouvrement d'avoirs, récemment adoptées à l'issue de l'atelier de formation sur le recouvrement d'avoirs organisé par le réseau des autorités de lutte contre la corruption et des services de détection et de répression de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), à Bangkok en mars 2018. Les recommandations ont été regroupées sous trois rubriques. Dans la première rubrique, intitulée « Engagement », les membres de l'APEC ont réaffirmé leur engagement politique en faveur de la Convention et se sont engagés à refuser de servir de refuge à la corruption et au produit de la corruption. Dans la deuxième rubrique, intitulée « Coopération », les membres de l'APEC ont été invités à utiliser activement la Convention comme base légale pour l'entraide judiciaire et le recouvrement d'avoirs. Enfin, la troisième rubrique a notamment mis l'accent sur l'importance du « renforcement des capacités ». L'intervenant a également réaffirmé l'engagement de son pays à refuser de donner refuge aux fonctionnaires corrompus et aux avoirs acquis illicitement, en se fondant sur le principe « tolérance zéro à l'égard de la corruption, zéro lacune dans les mécanismes de recouvrement d'avoirs et zéro obstacle à la coopération ».

19. Au cours des discussions qui ont suivi, les intervenants se sont félicités de l'organisation du dialogue « Afrique-Europe sur le recouvrement d'avoirs » et du « Processus d'Addis ». Plusieurs intervenants ont évoqué l'expérience de leur pays dans l'échange d'informations et de renseignements aux fins du recouvrement d'avoirs, et les résultats obtenus et les difficultés rencontrées en ce qui concerne la saisie, le gel et la confiscation du produit de la corruption. Des intervenants ont souligné l'importance des réseaux interinstitutions de recouvrement d'avoirs pour l'échange d'informations sur les affaires, ainsi que le rôle des services de renseignement financier et du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers. Des intervenants ont également souligné l'importance de l'assistance technique dans le domaine du recouvrement d'avoirs.

20. Un intervenant a proposé d'organiser de tels forums, comme le Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs, dans d'autres régions.

21. Un représentant de l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA) a souligné l'importance cruciale de l'éducation et de la formation des praticiens de la lutte contre la corruption et a passé en revue les programmes de l'Académie, notamment le master en lutte contre la corruption.

22. Un certain nombre d'intervenants se sont félicités des séances conjointes du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs et du Groupe d'examen de l'application.